

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tenue le mardi le 15 août 2023, à 20h00, au lieu habituel des sessions du dudit conseil, sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 - Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Siège #2 - Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Siège #3 – Madame Sophie Côté, conseillère
Siège #4 - Madame Huguette Benoit, conseillère
Siège #5 - Monsieur Jules Normandin, conseiller
Siège #6 - Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Son absents(es), les conseillers(ères):

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

La personne qui préside la séance, soit monsieur Daniel Paquette informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit monsieur Daniel Paquette, ne votera pas sur les décisions telles que le lui permet la loi.

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

174-08-2023

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter le point suivant :

5.1 Modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques Municipalités de Centre-du-Québec

De retirer le point suivant :

9.3 Demande de contribution financière du Théâtre de la Dame de Cœur – Prestation 2024

ADOPTÉE

175-08-2023

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 juillet 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

176-08-2023

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 31 juillet 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs 50 743.13 \$
- Salaires payés pour la période visée : 65 699.70 \$

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques

émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 juillet 2023 et totalisant un montant de 116 442.83 \$.

ADOPTÉE

177-08-2023

3.2 Autorisation des comptes à payer

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{er} au 31 juillet 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 50 263.16 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

178-08-2023

4.1 Mandat de service - Arpenteur-géomètre

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Daniel Touchette Arpenteur-géomètre selon la soumission numéro D23083192 au montant de 5 101.44 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de la construction de la Caserne incendie et de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

179-08-2023

4.2 Entériner le mandat de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Offre de services professionnels, Programme fonctionnel et technique (PFT) pour un nouvel Hôtel de ville et Caserne Incendie – Accompagnement dans la rédaction d'appel d'offre pour services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réaliser la construction d'une nouvelle Caserne incendie et Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction nécessite un accompagnement professionnel en architecture et ingénierie, concernant l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a soumis une estimation des frais d'honoraires dans le cadre de la programmation fonctionnelle et l'accompagnement dans la rédaction des appels d'offres pour les services professionnels pour un nouveau bâtiment municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater de gré à gré à la FQM relativement à des service professionnels dans le cadre du Programme fonctionnel et technique (PFT), au montant maximal de 15 000\$ taxes en sus, et ce, pour un accompagnement dans la rédaction d'appel d'offres pour les services professionnels concernant le projet de construction d'un nouvel Hôtel de ville et une caserne d'incendie;

D'autoriser la directrice générale, Caroline Lamothe, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ce mandat et à en assurer la gestion.

ADOPTÉE

180-08-2023

4.3 La Moisson Maskoutaine – Campagne « J'aime ma Moisson » - Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE La Moisson Maskoutaine a lancé sa campagne « J'aime ma Moisson », laquelle vise à souligner la présence de l'organisme sur le territoire, depuis plus de 20 ans, à titre de « garde-manger de la MRC des Maskoutains »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de La Moisson Maskoutaine;

CONSIDÉRANT la résolution 23-07-178, adopté le 12 juillet 2023, par laquelle la MRC des Maskoutains a sollicité l'appui de la Ville de Saint-Hyacinthe, ainsi que de l'ensemble des municipalités membres, à l'égard de cette campagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer La Moisson Maskoutains dans le cadre de sa campagne « J'aime ma Moisson » ;

De déclarer La Moisson Maskoutaine comme étant le garde-manger reconnu par la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

181-08-2023 **4.4 ADMQ - Colloque Zone Montérégie Est – Autorisation**
Il est proposé par monsieur Remi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Mme Caroline Lamothe, directrice générale, à participer au colloque de zone Montérégie Est organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le jeudi 14 septembre 2023 au montant de 250\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

182-08-2023 **4.5 ADMQ – Formations**
Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de la Directrice générale, aux formations offertes par l'ADMQ et ce, pour un montant total de 250\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Laplante quitte son siège à 20h07

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

183-08-2023 **5.1 Modification de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec**
ATTENDU QUE le 17 octobre 2011, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton acceptait l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE l'entente est intervenue entre douze (12) municipalité soit : la Ville d'Acton Vale, la municipalité de Durham-Sud, la municipalité de Lefebvre, la municipalité de Roxton Falls, la municipalité de Roxton Pond, la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, la municipalité de la paroisse de Ste-Christine, la municipalité de Ste-Hélène de Bagot, la municipalité de St-Nazaire, la municipalité de St-Théodore d'Acton, la municipalité de St-Valérien-de-Milton, la municipalité d'Upton et la municipalité de Wickham;

ATTENDUE la dissolution du service incendie de la municipalité de Wickham, il y aurait lieu de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente résolution soit transmise aux onze (11) municipalités faisant partie de ladite entente, pour discussions, afin de modifier et d'actualiser les clauses et les modalités de cette dernière.

ADOPTÉE

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h08

6. TRANSPORT ROUTIER

184-08-2023 **6.1 Correspondance du ministère du Transports et de la Mobilité durable du Québec – Résolution 142-06-2023**
M. Daniel Paquette, maire, fait mention que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a envoyé une correspondance le 20 juillet 2023 concernant la résolution 142-06-2023 de la Municipalité appuyant les démarches de la MRC des Maskoutains pour que le Ministère se porte acquéreur du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham.

6.2 Demande de citoyen – Installation de dos d'âne sur la Rue Principale
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande par courriel d'un citoyen pour l'installer d'un ou des dos d'âne sur la rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton;

ATTENDU QUE le Contremaître des Travaux publics a émis des recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil n'autorise pas l'installation de dos d'âne sur la rue Principale, tel que demandé;

QU'UNE correspondance sera transmise afin de sensibiliser les résidents automobilistes à ralentir sur la rue Principale;

REFUSÉE

185-08-2023 **6.3 Demande d'autorisation – Travaux sur emprise municipale – Lot # 3 843 276**
CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation du propriétaire du lot # 3 843 276 l'exécution des travaux de fossé de chemin sous la responsabilité municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot désire désir procéder à des travaux de drainage de ses terres agricole et de fermer un fossé traversant sa propriété afin que l'écoulement de l'eau soit fait par le fossé sous la responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT les recommandations émissent par le Contremaître des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande du propriétaire du lot # 3 843 276 à procéder aux travaux tels que soumis et ce, sous la supervision du Contremaître des travaux publics;

Que tous les travaux exécutés par le propriétaire soient à la charge de celui-ci;

Que la Municipalité se dégage de toute responsabilité écoulant dudit travaux exécutés par le propriétaire du lot # 3 843 276.

ADOPTÉE

186-08-2023 **6.4 Offre de service en ingénierie de la MRC des Maskoutains. – Travaux de ponceau sur le chemin Perreault-Guilmain**
Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la surveillance des travaux de ponceau sur le chemin Perreault- Guilmain au prix maximal de 5 554.50\$ taxes en sus, tel que soumis.

ADOPTÉE

187-08-2023 **6.5 Autorisation dépenses – Travaux de réfection du Rang de l'Égypte**
Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Pavage Maska Inc. au coût 47 938.38 \$ taxes en sus, pour des travaux de réfection du Rang de l'Égypte et ce, tel que soumis.

ADOPTÉE

188-08-2023 **7 HYGIÈNE DU MILIEU**
7.1 Demande d'intervention cours d'eau–Cours d'eau du village–Lot # 6 274 430
CONSIDÉRANT la demande présentée par le propriétaire du lot # 6 274 430 pour l'entretien du cours d'eau portant le nom Cours d'eau du village;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection déposé par l'inspecteur municipal recommandant l'entretien de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'intervention à la MRC des Maskoutains pour l'entretien du cour d'eau portant le nom Cours d'eau du village.

ADOPTÉE

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

189-08-2023 **8.1 Modification du règlement de zonage - Mandat**
Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Infrastructel afin de modifier la

règlementation pour permettre la construction d'une caserne incendie et Hôtel de ville sur la rue Principale.

ADOPTÉE

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Fête nationale du Québec 2024 – Contrat de musique – Autorisation de signature

190-08-2023 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil a pris connaissance dudit contrat, des exigences et du devis technique;

D'autoriser la directrice générale a signé le contrat de musique tel que présenté par Productions Pelletier pour les festivités de la Fête nationale du Québec 2024, et ce, au coût de 8 500\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

9.2 Autorisation dépenses – Activité bibliothèque

191-08-2023 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la tenue d'une conférence horticole de Marthe Laverdière le 14 octobre 2023 et accepte la proposition de l'équipe de gérance de Mme Marthe Laverdière, au coût 2 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

9.3 Demande de contribution financière du Théâtre de la Dame de Cœur – Prestation 2024

Point retiré

9.4 Autorisation dépenses – Réfection des trottoirs au Centre communautaire et au Parc mon Repos

192-08-2023 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Pavage Maska Inc. au montant de 27 181\$ taxes en sus pour la réfection de trottoir au Centre communautaire et au Parc mon Repos.

ADOPTÉE

9.5 Autorisation dépenses – Bandes de patinoire

193-08-2023 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Bande de hockey Gyslain Lampron Inc. au montant de 69 945\$ taxes en sus pour l'achat et l'installation de nouvelles bandes de patinoire.

ADOPTÉE

10 AVIS DE MOTION

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

194-08-2023 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée à 20h44.

ADOPTÉE

Je, Daniel Paquette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière